

**COMPTE RENDU DU CONSEIL D'UFR PLENIER
DE LA FACULTÉ DES LETTRES, LANGUES ET SCIENCES HUMAINES
REUNI LE 11 OCTOBRE 2018**

Le Conseil est présidé par Anne-Lise Humain-Lamoure, doyen de la Faculté.

Parmi les **membres élus**, étaient présents ou représentés par une procuration :

Collège A : Myriam Baron, Donna Kesselman, Guillaume Marche, Fabienne Moine, Jacques Paviot, Patrick Savidan, Graciela Villanueva.

Collège B : Emmanuel Fureix, Amélie Guillin, Anne-Lise Humain-Lamoure, Jean-Marc Leblanc, Elisabeth Rothmund.

Collège BIATSS : Sandrine Anconetti, Vincent Ronach

Collège étudiants : Léo Simonet, Sonia Mouloudi.

Collège personnalités extérieurs : Frédéric Henry

Parmi les **membres de droit** étaient présents : Karine Bellance, Karine Chambefort.

Parmi les **membres invités** étaient présents : Sergio Delgado, Elizabeth Favier, Serge Lhomme, Lucie Gournay, Sylvie Toscer-Angot, Stéphanie Wojcik, Guillaume Garçon.

Anne-Lise Humain-Lamoure annonce l'élection de Stéphanie Wojcik à la direction du département de Communication et de Lucie Gournay à la co-direction du département d'Anglais. Un tour de table est proposé.

1. Approbation des PV du conseil du 7 juin et du 13 septembre 2018

Après lecture des procurations et en l'absence d'amendements, les PV du conseil du 7 juin et du 13 septembre 2018 sont mis au vote.

Les procès-verbaux sont adoptés à l'unanimité.

2. Actualités

Concernant la situation institutionnelle de l'établissement, l'équipe présidentielle est presque complète. On constate un redémarrage rapide du pilotage de l'établissement et donc de nombreuses sollicitations de la part des services centraux.

Point d'information sur les travaux en cours dans le bâtiment i:

Les travaux de désamiantage du 1^{er} étage dans l'aile i3 sont achevés, ceux du 4^e étage aile i2 prendront fin le 19 octobre, niveau dalle le 24 octobre. Les travaux bruyants doivent avoir lieu selon les créneaux suivants, de 7h à 9h, de 17h à 21h. Les membres du conseil sont invités à alerter Julien Giethlen en cas de nuisances sonores afin que l'information soit relayée auprès du service Patrimoine. Les travaux se poursuivront par le montage de cloisons, de peinture et quelques perçages beaucoup moins bruyants.

Le raccordement électrique des écrans des salles i1-233 et i2-324, l'installation du vidéoprojecteur en salle i1-242 ainsi que des travaux de reprise de peinture dans l'aile i3 auront lieu d'ici le 12 octobre.

Le réseau d'alimentation en eau est vétuste et nécessite donc une rénovation complète. Les objectifs sont de rétablir au plus vite un fonctionnement normal des sanitaires, de rénover l'ensemble des installations et de faciliter la maintenance du nouveau réseau. Divers travaux

aussi qu'un audit ont déjà été réalisés en septembre. D'autres interventions bruyantes vont être programmées tôt le matin ou le soir durant le semestre.

Les travaux de la pointe jaune (CROUS) génèrent d'importantes nuisances sonores et des problèmes de restauration pour les étudiants et le personnel. Il est rappelé que l'établissement n'a aucune prise sur ces travaux. Différentes alternatives de restauration sont présentées : la cafétéria du Campus Centre et du Mail des Mèches, le resto U de la Faculté de Droit. Deux conventions seront prochainement signées, une pour le subventionnement de panier du Crous et une autre pour la cantine du Palais de justice. Un foyer équipé à destination du personnel est disponible au 1^{er} étage dans l'aile i1, deux micro-ondes supplémentaires y seront installés. Ce foyer est en libre accès.

Donna Kesselman précise que dans le cadre du comité technique un échange concernant les travaux a été demandé au CROUS depuis plus d'un an.

Anne-Lise Humain-Lamoure ajoute que les travaux ont commencé avec deux mois de retard sans aucune information préalable.

Dans le cadre de l'accréditation de la nouvelle offre de formation, deux commissions pédagogie-moyens auront lieu les jeudis 8 novembre et 6 décembre. Lors de ces commissions le portail de L1 sera revu. L'UFR est dans l'attente du cadrage de l'Université. Cependant, étant donné les arrêtés nationaux, la part imposée de non disciplinaire par rapport au disciplinaire devrait rester identique. Il est précisé que les premières maquettes devront être réalisées pour début février et que des navettes auront lieu entre les départements et l'équipe de direction afin de vérifier la soutenabilité de la NOF, et en mars avec l'établissement. Le dépôt auprès de l'HCERES devrait être pour début juin. Deux points sont rapidement évoqués : une simplification souhaitable de la structuration des maquettes pour une meilleure lisibilité des parcours ; une soutenabilité nécessaire des maquettes.

Stéphanie Wojcik demande si la présentation de formations continues devra suivre le même calendrier. Anne-Lise Humain-Lamoure répond que les formations continues de type DU, CU ou qualifiantes (sans délivrance de diplôme ou de certification) ne sont pas accréditées par le Ministère et ne suivent donc pas le même processus. Le calendrier sera donné au point 5.

Il est rappelé qu'une lettre d'intention par département (de l'ordre d'une page) doit être transmise à la direction de l'UFR. Il s'agit de présenter des évolutions importantes des formations (création de mention, de parcours, modification sensible de l'organisation de parcours et/ou de volumes horaires par exemple). L'évolution des contenus pédagogiques en revanche n'est pas à aborder.

Il s'en suit une discussion sur le cadrage, les arrêtés et la nouvelle dénomination des modules dans le cadre de la réforme du baccalauréat.

Anne-Lise Humain-Lamoure précise qu'elle n'a eu aucune réponse concernant une personnalité extérieure au titre des collectivités locales et demande si elle peut solliciter la Mairie de Créteil.

La création d'un SharePoint pour le conseil de gestion nécessite la constitution d'un dossier de plusieurs pages. Un autre type d'espace sera proposé pour la diffusion et le stockage des documents.

3. Information sur les élections partielles au conseil de gestion de l'UFR

Deux sièges sont à pouvoir un en rang A et un en rang B. La parité n'est pas exigée puisqu'il s'agit de candidatures individuelles dans chaque collège.

La première date envisagée pour le vote était le 6 décembre. La DAJG a fait remarquer que cela correspondait à la date des élections professionnelles. Il est proposé de modifier la date pour le mardi 18 décembre. Dans cette hypothèse, le calendrier des élections serait :

- Affichage des listes électorales : 27 novembre 2018 ;
- Enregistrement des procurations : du 27 novembre au lundi 17 décembre à midi ;
- Date limite d'inscription sur les listes électorales pour les personnels dont l'inscription sur les listes n'est pas automatique : 12 décembre à midi ;

- Date butoir de réception des candidatures et des professions de foi : 3 décembre ;
- Scrutin : 18 décembre sur le site de Campus centre (bureau i3-208) et sur Sénart (bureau 17).

Les membres du conseil valident cette proposition. Le calendrier présenté sera donc transmis à la DAGJ pour être soumis au comité électoral consultatif de l'établissement.

4. Point d'information sur la rentrée

Jean-Marc Leblanc indique au conseil que le nombre d'étudiants accueillis est légèrement en baisse, mais reste très important au regard des années précédentes. L'implication des collègues administratifs, l'organisation mise en place et affinée d'année en année a permis d'améliorer les dispositifs de rentrée et d'accueillir les étudiants dans de meilleures conditions. La rentrée s'est donc bien déroulée. Grâce à la modification de l'organisation des blocs 2, le nombre des étudiants par groupe a sensiblement baissé (80 étudiants au maximum) permettant de meilleures conditions d'enseignement et d'étude. Néanmoins, des difficultés subsistent et sont en cours de résolution avec les départements concernés. Les cours de TICE et de LANSAD sont complets. Les candidats se présentant hors Parcoursup ont eu la possibilité de compléter un dossier (sauf pour les départements d'Anglais et de LEA au-delà de leurs capacités d'accueil), en dépit de leur retard. Selon cette procédure, on a comptabilisé une dizaine d'inscrits uniquement après accord des départements concernés.

Les étudiants inscrits administrativement se présentant tardivement en cours sont automatiquement redirigés vers la seconde session, sauf cas exceptionnel transmis au vice-doyen à la pédagogie. Il est précisé que les réorientations ne sont pas autorisées en ce début d'année.

L'effectif attendu des étudiants admis en « oui si 1 et 2 » était de 350. À ce jour, 267 étudiants sont inscrits administrativement. Les cours de renforcement qu'ils doivent suivre représentent 12 groupes en expression française, 7 en culture générale, 4 en anglais, 3 en espagnol, 2 en allemand.

La mise en œuvre du dispositif de renforcement a nécessité le recrutement d'intervenants, la définition et le placement de créneaux horaires, la réservation de salles, la création des contrats pédagogiques. Les cours commenceront le lundi 15 octobre. La 1^{ère} phase des inscriptions a eu lieu le 10 octobre, environ 167 étudiants ont été accueillis par une équipe de sept collègues. Deux chargés de cours ont rejoint l'équipe pour rencontrer les étudiants avant le début de leurs cours. La liste des inscrits sera transmise à partir du vendredi 12 octobre. Une session supplémentaire d'inscription a été mise en place pour les retardataires ainsi qu'une permanence assurée par l'assesseure plan étudiant, Marie Pères-Leblanc. Ces cours de renforcement sont obligatoires et l'assiduité des étudiants sera vérifiée.

Une réunion pédagogique sera organisée prochainement, avec l'équipe de direction, les référents PE, les directeurs de départements et les intervenants.

Jean-Marc Leblanc précise que les demandes de modification de cursus de la part des étudiants inscrits en « oui si » doivent lui être transmises et feront l'objet d'un examen. Cependant, la décision « oui si » sera maintenue, sauf erreur manifeste sur le dossier ou la saisie. Selon la DAJG, si un étudiant ne respecte pas les termes de son contrat, il peut être désinscrit de l'établissement. Les étudiants inscrits en « oui si » ne se verront pas prendre en compte par la scolarité les notes éventuellement obtenues sur des enseignements suivis sans être prévus dans leur contrat pédagogique.

Anne-Lise Humain-Lamoure fait un point sur les effectifs de l'UFR. Le nombre d'étudiants inscrits en Master est à cette date en augmentation par rapport à l'année dernière. Il est rappelé que les inscriptions administratives ont lieu jusqu'au 31 octobre les chiffres ne sont donc pas encore stabilisés.

Les effectifs en licence 1 sont en légère baisse, mais correspondent à ceux de 2016-2017 qui étaient en forte augmentation comparés à ceux de 2015-2016. Un document avec les effectifs est distribué et commenté. En L1, 1348 étudiants sont inscrits administrativement, l'estimation réalisée en fonction des réponses reçues sur

Parcoursup et du nombre attendu de redoublants était de 1409. Il est précisé que le processus d'inscription a commencé plus tard en raison de la mise en place de la CVEC (Contribution à la vie étudiante et de campus).

Myriam Baron indique qu'à ce jour, des groupes de TD mutualisés (comme en LANSAD) ont été ouverts et qu'il est toujours possible d'ouvrir de nouveaux groupes en fonction des effectifs.

Par rapport aux années précédentes, on constate une évolution sensible de la répartition des étudiants par formation. Les effectifs de certains départements se retrouvent en forte augmentation comme LLCER Anglais et LEA (site de Sénart et de Créteil) jusqu'à dépasser les capacités d'accueil (dans la limite de 10% de surbooking imposée par le Ministère en juillet). En revanche, d'autres départements voient leurs effectifs baisser dans des proportions variables. Ce dernier constat est récurrent dans la plupart des UFR dans les domaines ALL et SHS, hormis celles situées dans des territoires relativement isolés et dont le bassin de recrutement est en quelque sorte captif.

Le quota des candidats hors secteur n'a pas été respecté dans la phase de procédure complémentaire : on retrouve ainsi dans les universités parisiennes une forte proportion de candidats hors secteurs bien au-delà des quotas *a priori* fixés. Les candidats, par leur réponses (acceptation ou refus) aux propositions qui leur ont été faites ont bien sélectionné les formations et les établissements. Le risque peut être la fermeture de certaines filières.

Une première analyse du processus dans le temps peut être rapidement menée. Le nombre de candidats appelés a été systématiquement supérieur au nombre de candidats classés y compris dans les filières en tension. Toutes les filières ont donc ouvert en procédure complémentaire. Le classement a donc eu *in fine* peu d'importance. Le nombre de propositions refusées est très important. Cependant l'immense majorité des candidats ayant accepté la proposition sans attendre se sont inscrits administrativement. Un bilan plus qualitatif sur les étudiants inscrits devra être réalisé dans un second temps. S'ajoutent à ce premier point des problèmes techniques sur la plateforme, qui ont été recensés pour transmission.

L'établissement a mis en place une cellule Parcoursup de façon à mieux suivre l'ensemble des opérations.

Le calendrier de Parcoursup devrait être revu ainsi qu'une réflexion sur les capacités d'accueil à l'échelle de l'ensemble de l'Île de France et la définition des secteurs. Cependant, des dates semblent déjà arrêtées : le paramétrage des établissements doit être effectué en novembre, le 18 décembre la plateforme devrait rouvrir pour l'information des candidats et le 22 janvier, ils pourront faire leurs vœux.

5. Point d'information sur les calendriers de vote de DU, DIU, CU

Jean-Marc Leblanc présente le calendrier : une première vague est prévue pour les formations qui débuteraient en janvier 2019 et une seconde, en vue de septembre 2019. Pour les formations qui commenceront en septembre 2019, les dossiers doivent être présentés pour vote à la CFVU en mai 2019, transmis au pôle offre de formation en mars. Ils sont étudiés au préalable par l'équipe de direction et doivent être votés en Conseil de gestion. Les départements intéressés doivent envoyer un mail afin de recevoir les documents à compléter (maquette, fiche financière) et devront envoyer à l'équipe de direction leur projet au plus tard mi-janvier.

6. Vote des crédits pédagogiques du 1^{er} semestre 2018-2019

Lors de la commission des moyens de la semaine précédente, le calendrier des appels pour l'année 2019 et les demandes de crédits pédagogiques ont été étudiés. Il y aura deux appels principaux dans l'année et deux secondaires. Les demandes de crédits pédagogiques devront être transmises au mois de novembre/décembre 2018 pour des actions à réaliser au 1^{er} semestre de l'année civile 2019, un 2^e appel aura lieu en mars 2019. Les actions devront être réalisées d'ici la fin du mois de mai 2019. Lors du dernier conseil de juillet 2019, les demandes pour le second semestre seront examinées et un dernier appel aura lieu avant le BR2.

Suite à une demande du département d'Histoire concernant le financement d'un stage en Master 2 Histoire publique, les règles de cadrage ont été rappelées. Il a été évoqué le fait que les étudiants au niveau Master étaient en mesure de participer à ce financement comme cela est le cas dans d'autres parcours de master et que la formation bénéficiait déjà de larges subventions et de crédits pédagogiques pour une autre sortie.

Claire Sotinel précise que dans le cadre de ce Master, il y a trois déplacements et que les étudiants contribuent à 2 sur 3. Il lui semble que le projet devrait être présenté et discuté en Conseil.

Anne-Lise Humain-Lamoure lui répond que cette formation bénéficie d'une subvention de 5000€ de la part de BNP Paribas. Elle précise que le montant versé par BNP Paribas à l'établissement s'élève à 50 000€, il est réparti entre la MIEE, deux autres UFR et un parcours de l'UFR LLSH – ce versement est donc le seul à être aussi précisément fléché. D'autres masters bénéficiaient précédemment du financement de BNP Paribas, ce qui n'est plus le cas aujourd'hui. Une négociation a été menée avec BNP Paribas sans la direction de l'Université et de l'UFR. Ce master bénéficie d'une dotation de 5000€ pour 12 étudiants, ce qui représente un budget de 400€ par étudiant alors que la moyenne dans l'UFR est de 16€ par étudiant. Les autres masters demandent une participation aux étudiants.

Les membres du conseil demandent un vote concernant le financement du projet de voyage du master Histoire publique par crédit pédagogique d'un montant de 603€ :

9 votes contre, 4 abstentions, 2 votes pour.

Trois personnes n'ont pas pris part au vote.

Myriam Baron présente les demandes de crédits pédagogiques des départements de Lettres, de Langues romanes ainsi qu'un projet commun entre les départements de Lettres et d'Histoire. Pour la demande du département de Langues romanes, il est précisé que l'UFR LLSH ne pourra financer qu'à hauteur de 720€, il est conseillé de se rapprocher de l'ESPE car ce projet concerne le MEEF et/ou demander une participation aux étudiants. Pour la demande du département de Lettres, concernant le parcours « Médiation culturelle », il est demandé une vérification de l'utilisation des crédits à ce jour non consommés.

Les crédits pédagogiques pour le 1^{er} semestre, sous réserve de vérification de la ligne budgétaire de la licence de médiation culturelle, sont adoptés à la majorité moins une abstention.

7. Vote du budget rectificatif 2

En ce qui concerne le calendrier de fin d'exercice, il est demandé d'engager les crédits des départements au 15 novembre au plus tard. Au delà, les reliquats seront mutualisés et serviront aux dépenses collectives. L'année dernière, des logiciels avaient été commandés pour équiper les salles informatiques. Il est enfin nécessaire de vérifier que les livraisons soient effectuées avant les vacances de Noël de façon à ne pas amputer le budget 2019 des départements.

Myriam Baron rappelle que le budget initial 2018 n'avait pas été voté en conseil de gestion, qu'une motion avait été transmise au Conseil d'Administration. Enfin, les membres du CA avaient également voté contre et ce budget a donc été installé par le rectorat. Le premier Budget Rectificatif avait donc été présenté et non voté, pour indiquer notamment les montants obtenus par l'UFR LLSH suite aux réponses aux appels à projet liées au « plan étudiant ». Pour le second Budget Rectificatif, il est précisé qu'il est nécessaire de se rapprocher au plus près des dépenses réelles de l'UFR. Des dotations supplémentaires obtenues auprès du Rectorat au titre du Plan étudiant (mise en place des renforcements) ont été versées à l'UFR. La dotation/contribution de l'UFR LLSH passe ainsi entre le BR1 et le BR2 de 649 000€ à 739 000€. En revanche, les recettes externes liées à la formation continue sont en baisse. La ventilation définitive des crédits proposée concerne la partie fonctionnement général et l'enseignement.

En réponse à plusieurs questions concernant le budget de plusieurs départements ou filières, il est répondu que les départements sont dotés de la totalité de leur budget pour l'année et l'UFR a tenu à le maintenir malgré la baisse de la dotation. Les deux abondements

correspondent à la réalisation de projets tutorés sur commande réelle et rétribuée (13% des sommes sont prélevés pour mutualisation).

En réponse à une question, il est rappelé que les formations en apprentissage doivent être autofinancées et que la plupart des formations est, en coûts complets, déficitaire. Les recettes correspondent à un versement effectué par le CFA (nombre d'heures sur justificatifs multiplié par un tarif normé multiplié par le nombre d'apprenti) et les dépenses sont principalement la masse salariale, les salles et le matériel pédagogique de la formation (plus de 7000 euros de logiciel par exemple pour le master Géomarketing), un prélèvement est effectué par l'établissement et la composante (coût de la structure) selon des quotas définis (20 et 13%).

Sur proposition de la Commission des moyens, le budget rectificatif 2 n'est pas soumis au vote pour ne pas entériner des dotations initiales 2018 jugées inacceptables.

Questions diverses

Aucune.